CREDIT SUISSE

Communication à caractère promotionnel

Fréquence Premium 7

Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance[1]

- « Fréquence Premium 7 » constitue un placement risqué, alternative à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50® (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro - ci-après « l'indice »), dividendes non réinvestis. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables
- Le produit est soumis au risque de défaut de Credit Suisse (A1 (Moody's) / A (S&P) / A (Fitch))[2].

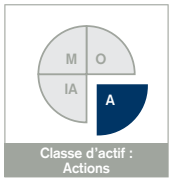

Classe d'actif : Actions

Il existe une classification des actifs en différentes catégories : Actions, Obligations, Monétaires, Investissements Alternatifs.

Stratégie liée à la performance

Selon des conditions liées à la performance du sous-jacent, les produits de cette catégorie offrent potentiellement un revenu par paiement de coupon(s). En revanche, il n'existe aucun remboursement minimum. Une évolution défavorable du sous-jacent peut donc entrainer une perte partielle ou total du capital investi. Le rendement est par ailleurs limité à la hausse par le paiement du coupon.

Type de rendement : Coupon

Les produits de cette catégorie offrent un rendement par le paiement de coupons conditionnels.

Maturité

La maturité de ce produit peut varier de 1 à 6 ans en cas de stabilité ou de hausse de l'indice par rapport à son niveau initial : dans ces conditions de marché, le mécanisme automatique de remboursement anticipé se déclenche.

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
Merci de lire l'avertissement en dernière page.

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.

[2] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources : https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

Fréquence Premium 7

Fonctionnement

Le niveau initial de l'indice est défini à la date d'observation initiale (31 Octobre 2013).

Mécanisme de remboursement par anticipation

À chaque date d'observation annuelle :

Si l'indice est inférieur à son niveau initial	▶ L'investisseur constate :	Pas de remboursement anticipé
Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial	▶ L'investisseur reçoit par anticipation :	Capital investi remboursé par anticipation* + Un coupon de 9% x nombre d'années écoulées

* Les coupons étant plafonnés à 9%, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice en cas de forte hausse des marchés actions.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance :

Si l'indice a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial	▶ L'investisseur subit à maturité :	Perte en capital partielle à hauteur de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%
Si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% mais reste inférieur à son niveau initial	▶ L'investisseur reçoit à maturité :	Capital investi remboursé
Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial	▶ L'investisseur reçoit à maturité :	Capital investi remboursé + 6 coupons de 9%

Dans l'ensemble de la brochure, les gains ou pertes indiqués résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur, hors commission de souscription ou frais (d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres), fiscalité et prélèvements sociaux applicables. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

Scénarii de marché

Les données utilisées dans ces exemples sont fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Aucun des scenarii présentés ci-dessous ne tient compte d'un cas de défaut de l'émetteur.

Hypothèse : La valeur initiale de l'indice est fixée à 2600 points.
Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice sous-jacent clôture à 2600 points ou au-dessus à une des dates d'observation annuelle.
Dans l'exemple la barrière de -30% est à 1820 points.

Scénario 1 : Cas défavorable

Barrière touchée à l'échéance

Dans le scénario défavorable où l'indice reste à chaque date d'observation annuelle inférieur à son niveau initial (donc pas de remboursement anticipé et pas de coupon) et cède plus de 30% de sa valeur à la date d'observation finale, la perte en capital est supérieure à 30% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le scénario le plus défavorable.

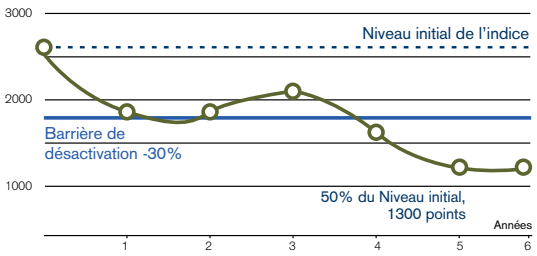

À la Date d'observation finale (31 Octobre 2019), l'indice clôture à 1300 points donc en-dessous de la barrière de désactivation :
Remboursement du produit 50% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de -10.92%, identique à celui de l'indice). L'investisseur subit une perte en capital.

Scénario 2 : Cas médian

Barrière touchée en cours de vie

1re date d'observation (31 octobre 2014) : l'indice clôture à 2000 points :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé
2e date d'observation (31 octobre 2015) : l'indice clôture à 1800 points :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé
3e date d'observation (31 octobre 2016) : l'indice clôture à 1300 points :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé
4e date d'observation (31 octobre 2017) : l'indice clôture à 1790 points :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé
5e date d'observation (31 Octobre 2018) : l'Indice cloture à 1830 points :
Pas de paiment de coupon ni de remboursement anticipé

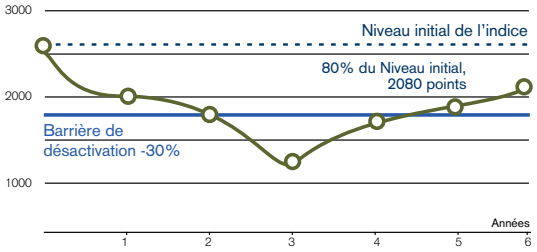

À la Date d'observation finale (31 Octobre 2019) : l'indice clôture à 2080 points :
Remboursement du capital initial mais pas de paiement de coupon
Remboursement du produit 100% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de 0%, contre -3.20% pour l'indice).

Scénario 3 : Cas favorable

Mécanisme de remboursement anticipé dès la 2e année

1re date d'observation (31 octobre 2014) : l'indice clôture à 2000 points :
Pas de paiement de coupon ni de remboursement anticipé
2e date d'observation (31 octobre 2015) : l'indice clôture à 3380 points :
Remboursement du capital initial + Paiement de 2 coupons de 9%

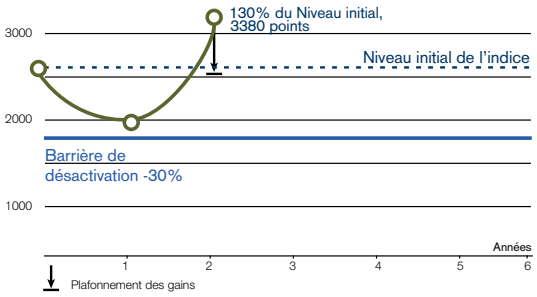

Remboursement du produit 118% du capital investi* (Taux de rendement actuariel annuel* de 8.63%, contre 14.02% pour l'indice du fait du plafonnement des gains). Quelle que soit l'évolution favorable de l'indice, les gains sont plafonnés : l'investisseur ne bénéficie donc que partiellement de la hausse de l'indice.

* Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
o Les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux dates d'observation.

Avantages / Inconvénients

Principaux avantages

- De l'année 1 à 6, si à l'une des dates d'observation annuelle, la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et un coupon de 9%[1] par année écoulée.
- À l'échéance, si la performance de l'indice depuis l'origine est positive ou nulle, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial et 6 coupons de 9%. Dans le cas contraire, si l'indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, remboursement de 100% du capital investi.

Principaux inconvénients

- Perte en capital partielle voire totale si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale. Le rendement de Fréquence Premium 7 est très sensible à une faible variation de l'indice autour de la Barrière de désactivation -30%.
- Les coupons annuels étant plafonnés à 9%, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'indice.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Les avantages du produit ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 31 octobre 2013 en le conservant jusqu'à l'échéance. En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- Risque de crédit : l'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's A1, A (S&P), Fitch A)[2]. Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité. De plus, la valeur de ces Unités de Compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (cf. contrat d'assurance).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- Indice avec dividendes non réinvestis : L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

[1] Les gains ou pertes indiqués résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur, hors commission de souscription ou frais (d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres), fiscalité et prélèvements sociaux applicables. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

[2] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attrbuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources : https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

Répartition sectorielle et géographique de l'indice

Répartition sectorielle

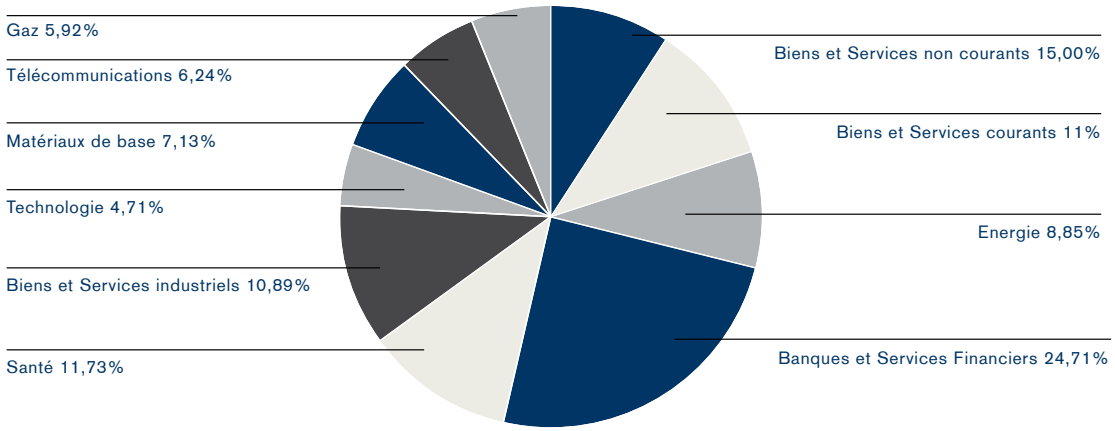

Source : Thomson Reuters au 02 Juillet 2013

Répartition géographique

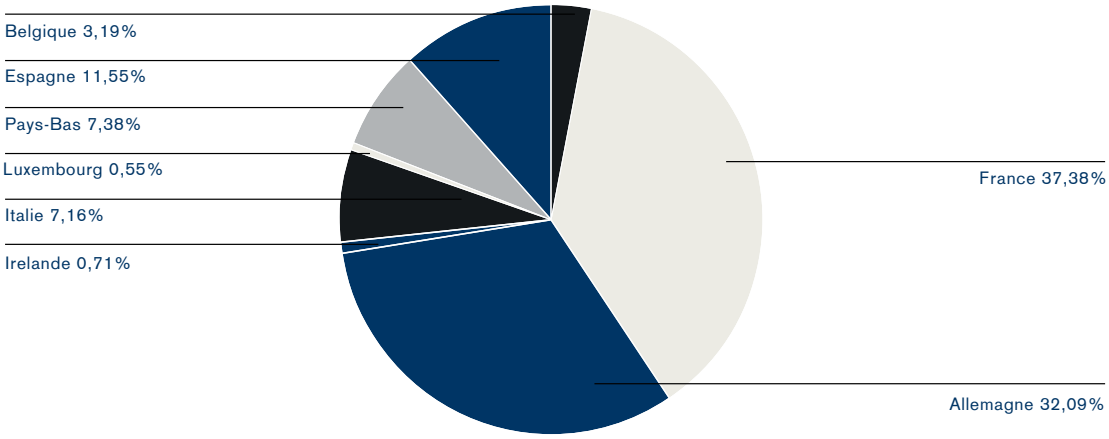

Source : STOXX.com au 02 Juillet 2013

Évolution de l'indice

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : elles ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur. La probabilité de survenance d'un scénario défavorable, même très faible, ne signifie pas qu'il ne peut pas se réaliser

Source : Bloomberg au 02 Juillet 2013

Principales caractéristiques

Type	Titres de créance présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	A1 (Moody's) / A (S&P) / A (Fitch)[1]
Agent de Calcul	Credit Suisse International[2]
Période de souscription	Du 1er août au 31 octobre 2013
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	31 octobre 2013
Niveau initial	Niveau de clôture le 31 octobre 2013
Date d'émission et règlement	1er août 2013
Durée	6 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé
Dates d'observation	31 octobre 2014, 31 octobre 2015, 31 octobre 2016, 31 octobre 2017, 31 octobre 2018
Dates de paiement / remboursement	14 novembre 2014, 16 novembre 2015, 14 novembre 2016, 14 novembre 2017, 14 novembre 2018
Date d'observation finale	31 octobre 2019
Date de maturité	14 novembre 2019
Coupon	9% /an[3] si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement anticipé	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à l'une des dates d'observation (autres que la Date d'observation finale), le produit sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : remboursement du capital investi plus paiement d'un montant égal au nombre d'années écoulées x Coupon
Remboursement à l'échéance	Si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100% Si l'indice clôture en dessous de sa valeur initiale mais ne baisse pas de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : remboursement du capital investi Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à la Date d'observation finale : remboursement du capital investi plus paiement d'un montant égal à 6 Coupons
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Credit Suisse au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1% du montant de l'émission
Cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats
ISIN	XS0955625404

[1] Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources : https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).

[2] L'émetteur, l'agent de calcul et le vendeur de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

[3] Les gains ou pertes indiqués résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur, hors commission de souscription ou frais (d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres), fiscalité et prélèvements sociaux applicables. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale.

CREDIT SUISSE

Avertissement Général

Le produit « Fréquence Premium 7 » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni) en date du 10 juillet 2013 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.
Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Définition des termes « capital initial » ou « capital »

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Avertissement lié au produit

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, et notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.
L'émetteur, l'agent de calcul et le vendeur de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.
Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant :
www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponible sur le site internet de Credit Suisse.
L'acheteur du produit « Fréquence Premium 7 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit « Fréquence Premium 7 » a été élaboré pour un horizon d'investissement de 5 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée.

Copyright © 2013 Credit Suisse et/ou ses filiales.

Réalisation : NSL Studio | www.nslstudio.com (130418)